

## RÉUNION CCAS DU 5 février 2026

### Annexe 3 : Demande de Bourse au permis de conduire en faveur de Monsieur M.

Monsieur M. est né en 2006.

Il vit chez ses parents et a deux plus jeunes frères (11 et 16 ans).

Monsieur M. a quitté l'école en fin de 3<sup>ème</sup>. Il a le niveau Brevet des Collèges.

Il a bénéficié d'une formation « vente » avec la Mission Locale de Tassin qui le suit depuis deux ans.

Il a fait des stages à la Fnac, mais aussi au sein d'une Maison de la Métropole à l'accueil.

Il souhaiterait trouver un emploi dans le domaine de la vente.

Monsieur M. a une reconnaissance de « Personne Handicapée ». Son dossier MDPH pour le versement de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) est en cours. Actuellement les parents bénéficient de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé).

Il est accompagné par une éducatrice lors de l'entretien.

Il souhaite obtenir son permis de conduire pour être autonome dans ses futurs déplacements liés à sa recherche d'emploi mais aussi dans sa vie courante.

Il a des économies pour lui permettre d'acheter une petite voiture dans le futur.

Il a opté pour la formule du permis en « filière supervisée ». Il va faire les démarches pour bénéficier « éventuellement » d'un aménagement pour les épreuves théoriques et pratiques (en lien avec la MDPH et en fonction de son handicap).

Monsieur M. propose d'effectuer des travaux d'intérêt collectifs auprès des enfants, comme par exemple lors des temps périscolaires ou alors à la Médiathèque. Il évoque également l'accueil de la Mairie.

Le revenu fiscal de référence 2025 (sur les revenus 2024) est de 64 391 euros pour 4 parts.

**La Commission Actions Sociales** propose une bourse au permis de conduire de 700 euros, respectant ainsi les dispositions arrêtées lors du Conseil d'Administration du 22 janvier 2021.

**Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration :**

- **DE SE PRONONCER** sur le principe d'accorder à Monsieur M. une bourse au permis de conduire de 700 euros.